

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du Jeudi 25 juin 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 juin 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_06_25_02</b></p> <div data-bbox="293 768 660 1010" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">SOUS-PREFECTURE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS</p> <p style="text-align: center;">- 6 JUL. 2015</p> <p style="text-align: center;">ARRIVÉE</p> </div>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Fabrice Bonnard, M. Aurélien Chaîne, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier à M. Patrick Falcoz, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Chamossset</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Bonnard est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Demande de location partielle de la parcelle communale cadastrée section A n°88**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'entreprise GOJON TRAVAUX PUBLICS domiciliée à Musièges (74270) reçu le 11 juin 2015 en mairie par lequel l'entreprise GOJON TRAVAUX PUBLICS sollicite la commune pour une demande de location de la parcelle cadastrée section A n°88. Il précise que cette parcelle leur servirait à installer une plate-forme de stockage temporaire de matériaux inertes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne un accord de principe sur la location partielle de la parcelle cadastrée section A n°88 à l'entreprise GOJON TRAVAUX PUBLICS sous condition de signature d'un bail de location d'une durée de trois ans avec des conditions restrictives de gestion notamment en terme d'impact visuel,
- Autorise Monsieur le Maire à contacter un notaire pour l'établissement des actes afférents à la location,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- Dit que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de l'entreprise GOJON TRAVAUX PUBLICS.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa transmission le :</p> <p>Et de la publication le :</p> <p style="text-align: right;"><b>03 JUL. 2015</b></p> <p style="text-align: right;"><b>02 JUL. 2015</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 2 juillet 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. CHAMOSSSET</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

